



Syndicat des  
professeures  
et professeurs  
enseignants  
de l'UQAM

Le 3 février 2026

**ASSEMBLÉE D'UNITÉ DES CHARGÉES, CHARGÉS DE COURS  
DU DÉPARTEMENT DE DIDACTIQUE  
Le mardi 24 février 2026  
À 12 h 30 au local A-R540**

Vous êtes chaleureusement conviés à l'assemblée statutaire de votre unité départementale **le mardi 24 février à 12 h 30** au local **A-R540**. À noter qu'un délicieux repas vous sera offert, un plaisir collectif à partager.

Nous vous demandons de **confirmer votre présence en remplissant le formulaire suivant (<https://forms.office.com/r/xdK6SWFMVW>) au plus tard le 19 février**. Cette confirmation nous permettra également de mieux planifier les repas et de **réduire le gaspillage alimentaire**.

**Avez-vous déjà participé à une assemblée d'unité?**

Nos échanges porteront, entre autres, sur :

- plusieurs sujets concernant votre travail dans votre département ou votre école;
- plusieurs informations sur notre vie syndicale, les dossiers en cours ou à venir;
- un bref rapport de vos représentant.e.s siégeant aux diverses instances universitaires et aux divers comités;
- l'élection des représentant.e.s pour l'année à venir.

**Ce sera une première fois pour vous?**

Nous vous souhaitons tout d'abord la bienvenue! Il s'agit d'un excellent moment pour vous initier ou même (encore mieux!) venir avec une ou un collègue dont cela serait aussi la 1<sup>re</sup> fois et ainsi partager votre expérience.

Au plaisir de vous retrouver en personne!

Syndicalement vôtre,

Marie-Claude Garneau  
Comité mobilisation-intégration, poste 5609

*.../voir au verso*

## ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour, minutage 5 min.
- 2- Informations 15 min.
- a) Présentation de l'équipe syndicale actuelle
  - b) Dossiers en cours - Renouvellement de la convention collective
  - c) Projets d'intégration
  - d) Programme de mise à jour des connaissances et de perfectionnement
  - e) Diverses informations dans l'Infolettre et auprès de votre équipe syndicale
- 3- Rapport\*: (verbal et écrit) des représentant.e.s, par exemple, au Comité de liaison local, Comité de programme, Assemblée départementale et tout autre comité ou instance 35 min.
- 4- Élections et informations sur le rôle des personnes élues 20 min.
- délégation au Conseil syndical (14)<sup>1</sup>
  - représentation à l'Assemblée départementale (1)<sup>2</sup>
  - représentation à l'Unité de programme de premier cycle :
    - Préscolaire-primaire (1)<sup>2</sup>
    - Éducation à la petite enfance (1)<sup>2</sup>
    - Enseignement secondaire (1)<sup>2</sup>
  - représentation à l'Unité de programme de cycles supérieurs en Didactique (1)<sup>2</sup>
  - représentation au Comité de liaison local (CLL)(3)<sup>3</sup>
  - représentation des personnes chargées de cours appelées à voter lors des élections au rectorat
- 5- Divers
- 6- Levée de l'assemblée

N.B.: Tous les mandats pour les postes à combler sont d'une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai.

- Les personnes intéressées à siéger à l'une ou l'autre des instances et qui ne peuvent assister à la réunion sont priées de faire parvenir une procuration à Marie-Claude Garneau par courriel.

---

<sup>1</sup> accorde du pointage

<sup>2</sup> accorde du pointage et une rémunération

<sup>3</sup> est rémunérée

---

\*Le rapport écrit est déposé par les représentant.e.s; il reste à l'interne, dans les dossiers du Syndicat.